



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
30 juillet 2020

**Séance du 04/08/2020**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt et le quatre août, à 18 heures 00, le conseil municipal de  
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
10

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,  
Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL,  
Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Isabelle MAZOYER

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique ARCIDIACONO

### Délibération n°D\_2020\_042 Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public ou privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales. L'adhésion à la Fondation du patrimoine permet à la collectivité de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Mr Patrick CLAUDE ne prenant pas part au vote :

- **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine des Alpes de Haute Provence, afin de soutenir son action, et pour nous permettre d'obtenir son appui pour nos opérations futures de restauration (Eglise St Jean-Baptiste...)

- **ACCEPTE** le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 55.00€, suite à l'appel de cotisation 2020)

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA

